

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 27 février 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **27 février 2020 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **21 février 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	MME FOUET - M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à MME GUENSER
<i>Pompey</i>	M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°10 – DB du 27/02/2020

Rapporteur : Monsieur le Président

**Création et adaptation des autorisations de programme
et des crédits de paiement**

Par délibération du 29 mars 2007, le Conseil Communautaire a autorisé l'ouverture d'autorisations de programmes et approuvé le règlement financier s'y afférent.

Pour rappel, la Communauté de Communes a souhaité utiliser cette technique, pour les projets et les compétences nécessitant une approche pluriannuelle en identifiant des budgets globaux, valorisés chaque année par crédits de paiement. Dans le cadre du règlement financier, il est prévu que les AP soient prioritairement votées dans le cadre du budget qui est accompagné d'une situation au 1^{er} janvier de l'exercice des AP ouvertes et des CP afférents.

Compte tenu des programmes votés précédemment, des réalisations antérieures et des prévisions pour l'année 2020, il vous est proposé d'adapter certaines autorisations de programmes et les crédits de paiements de 2020 et des années suivantes.

A noter qu'un certain nombre d'AP arriveront à échéance fin 2020 et qu'il n'est pas proposé de création de nouvelles autorisations de programme pour cet exercice.

Concernant le **nouvel équipement aquatique**, seuls les frais d'annonces légales ont été mandatés sur 2019, les études et traitement des sols seront réalisés en grande partie sur 2020.

	Montant AP	Réalisé 2019	CP 2020	CP 2021
Nouvel Equipement Aquatique (op.201901)	1 460 000	1 620	1 042 000	416 380

Une AP pour financer les **pôles d'échanges multimodaux** a été ouverte en 2019 à hauteur de 4,52 millions d'euros sur 3 ans, autour des 5 haltes ferrées du Bassin de Pompey et des stations de mobilités étudiées dans le cadre du PLUi HD.

	Montant AP	Réalisés antérieurs	CP 2020	CP 2021
Pôles d'échanges multimodaux (mobilité-op.2019002)	4 520 000	4 480	130 000	4 385 520

Des recettes de subvention dans le cadre du Pacte Etat / Métropole sont également positionnées sur cette AP :

Recettes	Montant AP	Réalisés antérieurs	CP 2020	CP 2021
Pôles d'échanges multimodaux (mobilité-op.2019002)	400 000	0	200 000	200 000

L'AP de la **fibre à l'habitant** reprend les termes de la convention signée avec la Région Grand Est et échelonne les paiements d'1,9 k€ sur 5 ans.

	Montant AP	Réalisés antérieurs	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déploiement Fibre à l'habitant (op.201905)	1 939 000	387 800	387 800	387 800	387 800	387 800

Les AP concernant le logement social, regroupant les **aides à la pierre** et les **aides sur fonds propre** doivent s'achever en 2021 avec un montant de réalisation moindre qu'initialement prévu. De nouvelles AP pourront être créées en 2021 pour poursuivre le travail sur cette thématique.

	Montant AP 2019	Nouvelle AP 2020	Réalisés antérieurs	CP 2020	CP 2021
Aides à la pierre 2013-2017 (DALP1317-op.20132017)	600 000	430 469	264 230	100 000	66 239
	Montant AP 2019	Nouvelle AP 2020	Réalisés antérieurs	CP 2020	CP 2021
Logements sociaux 2015-2017 (LS20152017)	860 000	388 000	290 400	87 600	10 000

La délégation des aides à la pierre de l'Etat fait l'objet d'une AP de recettes, conforme à l'AP de dépense, la CCBP ne faisant plus l'avance des dépenses à la place de l'Etat.

Recettes	Montant AP 2019	Nouvelle AP 2020	Réalisés antérieurs	CP 2020	CP 2021
Aides à la pierre 2013-2017 recettes (DALP1317-op.20132017)	600 000	430 469	279 955	100 000	220 045

Les opérations complexes mises en œuvre par la SPL, en délégation de maîtrise d'ouvrage ou en concession, sont regroupées dans une **AP « Programmes d'aménagement »**.

L'opération « **Beausite** » s'était considérablement étoffée du fait d'écritures de régularisation des avances qui ne rendent pas compte des montants réels en jeu, et qui sont précisées ci-dessous.

	Montant AP 2019	AP Nouvelle	Réalisés antérieurs	CP 2020	CP 2021
Aménagement	7 523 276	7 220 265	6 177 669	237 975	804 621
<i>Beausite (MOD SPL)</i>	6 411 276	6 108 265	5 870 290	237 975	
<i>Régularisations</i>	2 658 183	2 645 236	2 626 236	19 000	
<i>Dépenses "réelles"</i>	3 753 093	3 463 029	3 244 054	218 975	
<i>Hussards (ZAC SPL)</i>	1 112 000		307 379		804 621

Le projet Beausite a pour recettes la vente en VEFA des logements et des subventions pour l'équipement petite enfance. L'AP de recette liée à Beausite reprend les subventions liées à la construction hors petite enfance. La vente fait l'objet d'une écriture sur un chapitre 024 ne pouvant être affecté à une AP, et d'un montant prévu au BP 2020 de 1 530 000 €. Les régularisations initialement prévues dans l'AP ne peuvent non plus y figurer.

	Montant AP 2019	AP Nouvelle	Réalisés antérieurs	CP 2020
Aménagements (Beausite) recettes	5 021 327	71 869	37 869	34 000
<i>Régularisations</i>	3 199 819			
<i>Subventions hors vente VEFA et subvention petite enfance</i>	1 834 632	71 869	37 869	34 000

L'ensemble des dépenses associées au **Plan Local d'Urbanisme** (PLUI, études trames vertes et bleues), nécessitant un engagement financier sur plusieurs années sont regroupées dans l'AP ci-dessous :

	Montant AP	Réalisés antérieurs	CP 2020	CP 2021
Planification – PLUI (planificat201620)	487 000	365 480	100 000	21 520

Au regard de ces dépenses, une AP de recette a été positionnée. Son montant est revalorisé à la hausse suite à la notification d'une subvention régionale pour le PLUI ainsi que de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour la Trame Verte Bleue comme suit :

	Montant AP	Nouveau montant AP	Réalisés antérieurs	CP 2020
Planification - PLUI - recettes (planificat201620)	92 992	132 992	82 992	50 000

La **programmation voiries 2016-2019** est ajustée car les opérations d'éclairage public ont été regroupées dans l'AP avec les opérations d'aménagement et d'entretien de voirie. Ceci permet de garder une cohérence de programmation et d'outil budgétaire par chantier.

Une nouvelle autorisation de programme « **Programme voirie 2019-2021** », de transition, a été positionnée l'an passé. Elle regroupe des aménagements d'infrastructure et de voirie sur des opérations d'initiative communautaire comme les haltes fluviales, les belvédères, l'avenue de la Libération Frouard, des

aménagements sur les zones d'activité économiques et en accompagnement du développement des zones d'habitat, de l'entretien annuel etc. Son montant est revalorisé à la hausse.

L'AP concernant les **voies douces** sera, quant à elle, clôturée fin 2020.

	Montant AP 2019	AP 2020	Réalisés antérieurs	CP 2020	CP 2021
Programme voirie 2016-2019 (PVC 2016 – op.201619)	8 202 166	8 272 122	7 381 672	890 450	
Programme voirie 2019-2021 (PVC1921-op.2019021)	5 300 000	5 300 000	846 680	2 881 000	1 572 320
Voies douces (op.201601)	2 650 445		2 170 766	325 335	154 344

Au regard de ces dépenses, deux AP de recettes sont positionnées, regroupant les subventions pour les voies douces et les participations aux travaux des communes pour la voirie.

Recettes	Montant AP	Réalisés antérieurs	CP 2020
Voies douces – recettes (op.201601)	1 205 066	784 984	420 082
Program. Voiries 2019 – 2021 (PVC1921-op.2019021)	430 000	270 000	160 000

Enfin les grandes opérations immobilières font l'objet de trois autorisations de programme.

L'AP **tourisme**, créée en 2018, a vu le projet halte fluviale prendre de l'ampleur, augmentant ainsi le montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre. L'installation de bornes d'information a également été intégrée à cette AP ainsi que l'entretien patrimonial de l'hôtel de Camilly, faisant augmenter le montant de l'AP de 165 115€.

L'AP finançant le **projet d'extension de la déchetterie communautaire**, évolue avec le projet et est conforme à la délibération du 21 novembre 2019 présentant l'avant-projet détaillé. Le projet d'extension du siège administratif et les frais de rénovation et gros entretien du patrimoine intercommunal, regroupé dans l'AP **Gestion Patrimoniale**, n'évolue pas en 2020.

	Montant AP 2019	Montant AP 2020	Réalisés antérieurs	CP 2020	CP 2021
Déchetterie (op.201801)	1 560 000	2 006 400	16 372	700 000	1 290 028
Tourisme (op.201802)	695 000	860 115	125 557	734 559	
Gestion patrimoniale (op.201803)	1 833 470	1 833 470	410 491	1 303 567	119 412

L'AP de Gestion patrimoniale fait également l'objet d'une AP de recette afin de positionner la DETR notifiée pour les travaux d'extension et d'aménagement de l'EMI.

	Montant AP	CP 2020
Gestion patrimoniale - recettes	220 000	220 000

Les dépenses sont équilibrées par les crédits du FCTVA, les éventuelles subventions, l'emprunt et l'autofinancement.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le document budgétaire soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission des Finances du 19 février 2020,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les autorisations de programme et crédits de paiement ci-dessus.

INSCRIT les crédits de paiement 2020 en dépense et en recette au Budget Primitif 2020.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC